

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE RÉGULIÈRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE LA VILLE DE SAINT-FÉLICIEN, TENUE LE MARDI QUATORZE JUIN DEUX MILLE VINGT-DEUX À DIX-NEUF HEURES, À LA SALLE 340 DE L'HÔTEL DE VILLE.

SONT PRÉSENTS : MESDAMES MARYSE PARADIS ET DENISE BEAUDOIN, MESSIEURS MICHEL GAGNON, MICHEL BOILY, RÉMI GAGNON ET MARTIN BELZILE.

SONT ABSENTS : MADAME LOUISE BOULANGER ET MONSIEUR OLIVIER BOILY.

MONSIEUR RÉMI GAGNON AGIT COMME PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE ET MONSIEUR MARTIN BELZILE AGIT COMME SECRÉTAIRE.

\*\*\*\*\*

U14-0622-01

OBJET : PRÉSENCE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Rémi Gagnon agit comme président d'assemblée. Il souhaite la bienvenue aux membres du comité et procède à l'ouverture de la séance à 19 heures.

U14-0622-02

OBJET : LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

*IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MICHEL BOILY  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU*

QUE l'ordre du jour de la présente assemblée soit adopté, comme présenté.

U14-0622-03

OBJET : LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 17 MAI 2022

*IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MARYSE PARADIS  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU*

QUE le procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Saint-Félicien du 17 mai 2022 soit adopté, comme présenté.

U14-0622-04

OBJET : SUIVI DES DOSSIERS

Résumé des décisions du conseil municipal du 6 juin 2022 au sujet des dossiers de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme du 17 mai 2022.

Voici les sujets qui ont été traités :

7.1 UR2022-00022 - P.I.I.A au 1118-1120, boulevard du Sacré-Coeur - rénovation extérieure (galerie en façade)

U14-0622-05

OBJET : DEMANDE DE MODIFICATION AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME

Aucun dossier

U14-0622-06

OBJET : DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Aucun dossier.

U14-0622-07

Objet : DEMANDE PIIA - PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION  
ARCHITECTURALE

U14-0622-07.1

OBJET : DEMANDE PIIA - PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION  
ARCHITECTURALE  
UR2022-00023 - 1093, BOULEVARD DU SACRÉ-CŒUR -  
INSTALLATION DE DEUX ENSEIGNES

Monsieur Martin Belzile présente aux membres du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Saint-Félicien une demande de P.I.I.A pour l'installation de deux enseignes soit une sur potence et une sur le mur en façade du bâtiment commercial au 1093, boulevard du Sacré-Cœur.

APRÈS DISCUSSION ET À LA SUITE DES EXPLICATIONS REÇUES, À L'EFFET QUE :

- En vertu du Règlement 18-949 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), l'emplacement visé par la demande est situé dans une zone assujettie au PIIA;
- Emplacement situé dans la classe d'intégration (classe 4) en vertu du Règlement 18-949;
- La teinte choisie s'harmonise avec le bâtiment actuel;
- L'enseigne montre le logo de l'entreprise seulement;
- L'enseigne sur potence reprend la structure déjà en place;
- L'enseigne à plat sur le mur reprend les mêmes couleurs et logo que l'enseigne sur potence (saillie);
- Il y aura de l'éclairage de type externe pour l'enseigne en saillie seulement;
- Monsieur Martin Belzile, inspecteur-chef des bâtiments, a procédé à l'étude du dossier et n'a soulevé aucun point de non-conformité au Règlement 18-949 sur le Plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A).

*POUR TOUS CES MOTIFS,  
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MICHEL GAGNON  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU*

QUE soit recommandé au conseil municipal de la Ville de Saint-Félicien D'AUTORISER l'émission des permis ou certificats requis pour l'installation de deux enseignes au 1093, boulevard du Sacré-Cœur.

U14-0622-07.2

OBJET : DEMANDE PIIA - PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION  
ARCHITECTURALE  
UR2022-00025 - 1122, RUE SAINTE-ANNE - CHANGER LE  
REVÊTEMENT EXTÉRIEUR DE LA RÉSIDENCE ET CONSTRUCTION  
D'UN GARAGE

U14-0622-07.2 (suite)

OBJET : DEMANDE PIIA – PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE  
UR2022-00025 - 1122, RUE SAINTE-ANNE – CHANGER LE REVÊTEMENT EXTÉRIEUR DE LA RÉSIDENCE ET CONSTRUCTION D'UN GARAGE

Monsieur Martin Belzile présente aux membres du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Saint-Félicien une demande pour la construction d'un garage de 18 pieds X 22 pieds et le changement du revêtement extérieur de la résidence pour l'immeuble sis au 1122, rue Sainte-Anne. Monsieur Belzile explique aux membres que le terrain est situé dans la classe 4, ce qui correspond à une classe d'intégration. Les critères à évaluer sont moins sévères. Ceci a pour but d'amener l'immeuble vers un cachet plus patrimonial au fil du temps.

APRÈS DISCUSSION ET À LA SUITE DES EXPLICATIONS REÇUES, À L'EFFET QUE :

- Le Règlement 18-949 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) du centre-ville de Saint-Félicien est entré en vigueur le 13 juillet 2018;
- Monsieur Martin Belzile, inspecteur-chef des bâtiments, a procédé à l'étude du dossier et n'a soulevé aucun point de non-conformité au Règlement 18-949 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);
- Le revêtement extérieur de la résidence sera en déclin de vinyle de couleur « noisette »;
- Il n'y aura pas plus de 2 ou 3 couleurs sur la maison;
- La couleur s'harmonise avec les résidences voisines;
- Le garage sera en harmonie avec la résidence;
- Le revêtement extérieur et le revêtement de la toiture seront les mêmes que ceux de la résidence;
- Le garage sera situé en cour arrière;
- Le projet est conforme aux règlements de zonage en vigueur.

*POUR TOUS CES MOTIFS,  
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MICHEL BOILY  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU*

QUE soit recommandé au conseil municipal de la Ville de Saint-Félicien D'AUTORISER l'émission des permis ou certificats requis pour la construction d'un garage et le changement du revêtement extérieur de la résidence située au 1122, rue Sainte-Anne.

U14-0622-08

OBJET : PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE

Aucun dossier.

U14-0622-09

OBJET : PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, MODIFICATION ET OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)

Aucun dossier.

U14-0622-10

OBJET : USAGES CONDITIONNELS

Aucun dossier.

U14-0622-11

OBJET : AFFAIRES NOUVELLES

U14-0622-11.1

OBJET : DEMANDE PIIA - PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION  
ARCHITECTURALE  
UR2022-00029 - INSTALLATION DE DEUX ENSEIGNES  
ILLUSTRANT LA CARTE DE LA VILLE

Monsieur Martin Belzile présente aux membres du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Saint-Félicien une demande de P.I.I.A pour l'installation de deux enseignes afin d'illustrer la carte de la Ville. Les deux enseignes sont à des fins municipales, aucun certificat d'autorisation n'est requis. Par contre, le Service de l'urbanisme a jugé pertinent de présenter le projet aux membres du comité. Une enseigne sera installée dans le stationnement de la maison de la culture et l'autre coin parc du Sacré-Cœur (côté CLSC).

U14-0622-12

OBJET : LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

*IL EST PROPOSÉ PAR MADAME DENISE BEAUDOIN  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU*

QUE l'assemblée soit et est levée à 19 h 32.

---

Martin Belzile,  
Secrétaire de l'assemblée

